



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs
IFAC de Mimet
Année 2024
3-17 ans

www.ifac.asso.fr

IFAC Mimet : Péricolaires, Mercredis, Samedis, Vacances

1. Le contexte	3
1.1. Présentation de l'ACM	3
1.1.1. Nom de l'association et valeurs éducatives :	3
1.1.2. Présentation du village de Mimet:	3
1.1.3. Les horaires, les lieux & le fonctionnement	4
<u>1.1.3.1. Périscolaires</u>	4
<u>1.1.3.2. Mercredis</u>	6
<u>1.1.3.3. Les vacances</u>	6
1.1.4. Composition de l'équipe :	7
1.2. Le contexte local	9
1.2.1. Le public accueilli :	9
1.2.2. Les ressources locales :	12
2. Les objectifs & les outils	15
2.1. Le PEDT	15
2.2. Le projet éducatif de l'IFAC	15
2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe	16
2.3.1. Objectif pédagogique (AXE 1) : Favoriser la créativité	16
2.3.2. Objectif pédagogique (AXE 2) : Responsabilisation	17
2.3.3. Objectif pédagogique (AXE 3) : Citoyenneté	17
2.3.4. Objectif pédagogique (AXE 3) : Intégration et socialisation	18
3. Les modalités	20
3.1. Les modalités d'inscription	20
3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap	21
3.3. Modalités d'expression des parents	21
3.4. Modalités d'évaluation de nos actions	22
4. Le projet de fonctionnement	27
4.1. Les Journées types	27
4.2. Les relations adultes/jeunes, adultes/adultes, jeunes/jeunes	28
4.2.1. Les relations adultes/jeunes	28
4.2.2. Les relations jeunes/jeunes	28
4.2.3. Les relations adultes/adultes	29
4.3. Règles et sanctions	29
5. La sécurité et les aspects réglementaires	31
5.1. Infirmierie	31
5.2. L'hygiène	32
5.3. Sécurité	32
5.4. Rôle des animateurs pendant les activités	33
5.5. Aspects réglementaires	33

1. Le contexte

1.1. Présentation de l'ACM

1.1.1. Nom de l'association et valeurs éducatives :

Vocation de L'IFAC

Créée en 1975, il s'agit d'une association à but non-lucratif loi 1901.

L'IFAC est un espace d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels pour l'amélioration des services d'animation et des actions territoriales à destination des populations.

Une mission éducative

Sa mission éducative repose sur la prise en compte de tout individu dans sa globalité pour l'accompagner dans sa réalisation personnelle.

L'épanouissement de l'individu, sa responsabilisation, le développement du lien social, l'apprentissage de la citoyenneté, la laïcité et le respect des valeurs républicaines sont au cœur de nos valeurs.

But de L'IFAC

L'IFAC est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions.

Cet espace d'échanges et de partenariats permet ainsi de développer et d'adapter des réponses aux demandes de ces collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics.

La délégation régionale IFAC PACA se situe au 23 rue de la République dans le 2ème arrondissement à Marseille.

1.1.2. Présentation du village de Mimet :

Comme tous les territoires, la commune de Mimet présente quelques spécificités. Elle se compose d'environ 60% de famille appartenant à des catégories Socio-professionnelles (CSP) élevées (cadres, professions intermédiaires et employés). Le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale (7,2%).

En ce qui concerne la structure familiale : Plus de 45% de couples avec des enfants, moins de 11% de famille monoparentale.

Présentation des actions du centre d'animation IFAC PACA de Mimet

Prenant en compte tous les temps de l'enfant et la nécessaire globalité de son éducation, IFAC tend à promouvoir une politique de l'enfance et de la jeunesse concertée au sein de la Commune et en partenariat avec les institutions locales.

Notre équipe d'encadrement constitue ainsi un troisième cadre de référence pour l'enfance et la jeunesse au-delà de la famille et de l'école.

De plus, elle défend une conception du jeune citoyen à qui on laisse le temps d'apprendre à grandir.

Le centre d'animation a pour mission la gestion d'espaces d'accueils et d'accompagnements pour l'enfance et la jeunesse (3 à 17 ans) sur la Commune. Il est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté, et permet l'accès à une grande diversité d'activités ouvertes au plus grand nombre.

Nous pouvons sectoriser notre activité de la façon suivante :

1. → Accueil de Loisirs mercredi et vacances (3-11 ans)
2. → Activités périscolaires : Matin, midi & soir
3. → Secteur Jeunes pendant les vacances (11-17 ans)

1.1.3. Les horaires, les lieux & le fonctionnement

1.1.3.1. Périscolaires

Ecole La Tour

Maternelles

Matin :

L'accueil se fait à partir de 7h jusqu'à 8h20 tous les jours ouvrés d'école à la garderie Bosy en face de l'école La Tour

Soir :

L'accueil se fait de 16h20 à 19h tous les jours ouvrés d'école. Nous réceptionnons les enfants directement dans la cantine de l'école Maternelle pour prendre le goûter. Ensuite les maternelles vont à la garderie Bosy en face de l'école avec des activités manuelles et créatives prévues tous les soirs.

Elémentaires

Matin :

L'accueil se fait à partir de 7h à la garderie Bosy jusqu'à 8h20 tous les jours ouvrés d'école.

Midi :

L'accueil se fait de 11h30 à 13h20. Ça peut être au gymnase de l'école pour des activités sportives ou encore dans la salle périscolaire de l'école selon la programmation du périscolaire midi. Cette activité est divisée en 2 créneaux : Un premier créneau de 11h30 à 12h20 et un deuxième créneau de 12h30 à 13h20.

Soir :

L'accueil se fait de 16h30 à 19h dans l'école élémentaire tous les jours ouvrés d'école. L'équipe d'animation récupère les enfants devant les salles de classe. Les enfants inscrits sur le soir doivent obligatoirement venir avec nous, même si un parent vient récupérer exceptionnellement son enfant. Ce n'est qu'après réception de tous les enfants de la classe que l'enfant sera autorisé par l'animateur à rejoindre ses parents. De 16h30 à 17h les enfants prennent le temps de goûter et de décompresser de leur journée. A partir de 17h les activités du périscolaires s'effectuent tout autour de l'école : la cour pour des grands jeux, deux salles périscolaires prévues pour l'aide aux devoirs (un groupe CP/CE1/CE2 et un autre groupe CM1/CM2) ensuite les salles périscolaires sont mis à disposition pour les enfants qui souhaitent faire des jeux de société ou des activités calmes (dessin, activités manuelles..) .

[Ecole les Moulières](#)

Matin :

L'accueil se fait à partir de 7h dans la salle périscolaire jusqu'à 8h20 tous les jours ouvrés d'école.

Midi :

L'accueil se fait de 11h30 à 13h20. Ça peut être au stade pour des activités sportives ou encore dans la salle périscolaire de l'école selon la programmation du périscolaire midi. Cette activité est divisée en 2 créneaux : Un premier créneau de 11h30 à 12h20 et un deuxième créneau de 12h30 à 13h20.

Soir :

L'accueil se fait de 16h30 à 19h dans l'école élémentaire tous les jours ouvrés d'école. L'équipe d'animation récupère les enfants devant les salles de classe. Les enfants inscrits sur le soir doivent obligatoirement venir avec nous, même si un parent vient récupérer exceptionnellement son enfant. Ce n'est qu'après réception de tous les enfants de la classe que l'enfant sera autorisé par l'animateur à rejoindre ses parents. De 16h30 à 17h les enfants prennent le temps de goûter et de décompresser de leur journée. A partir de 17h les activités du périscolaires s'effectuent tout autour de l'école : la cour pour des grands jeux, la salle de l'IFAC pour des activités manuelles ou ludothèque, la salle informatique pour l'aide aux devoirs.

1.1.3.2. Mercredis

L'accueil se fait au Domaine de Fontbelle dans une salle, les enfants sont regroupés par tranche d'âge.

3-5 ans : les Pitchouns

6-8 ans : Les Minots

9-11 ans : Les Juniors

Pour les 3-5 ans : une salle est dédiée au groupe des « Pitchouns » ainsi que les extérieurs : aire de jeu pour les maternelles (toboggan, balançoires), le stade, la forêt...

Pour les 6-8 ans : 2 salles sont prévues pour le groupe des « Minots » ainsi que les extérieurs pour les activités sportives, grands jeux...

Pour les 9-11 ans : 1 salle est mis à disposition des « Juniors » avec baby-foot, coin détente et un espace pour les activités manuelles. Ils bénéficient également des extérieurs autour du centre.

Le soir les parents peuvent venir récupérer les enfants à partir de 16h30 jusqu'à 19h. Les inscriptions des enfants ne se font pas à la demi-journée sauf rendez-vous médical.

1.1.3.3. Les vacances

Pour les 3-11 ans, l'accueil est identique aux mercredis et se fait sur le Domaine de Fontbelle.

Une sortie est prévue par semaine et nous faisons venir régulièrement des intervenants extérieurs sur des activités spécifiques (sportives, artistiques, culturelles).

Les horaires sont de 7h à 19h.

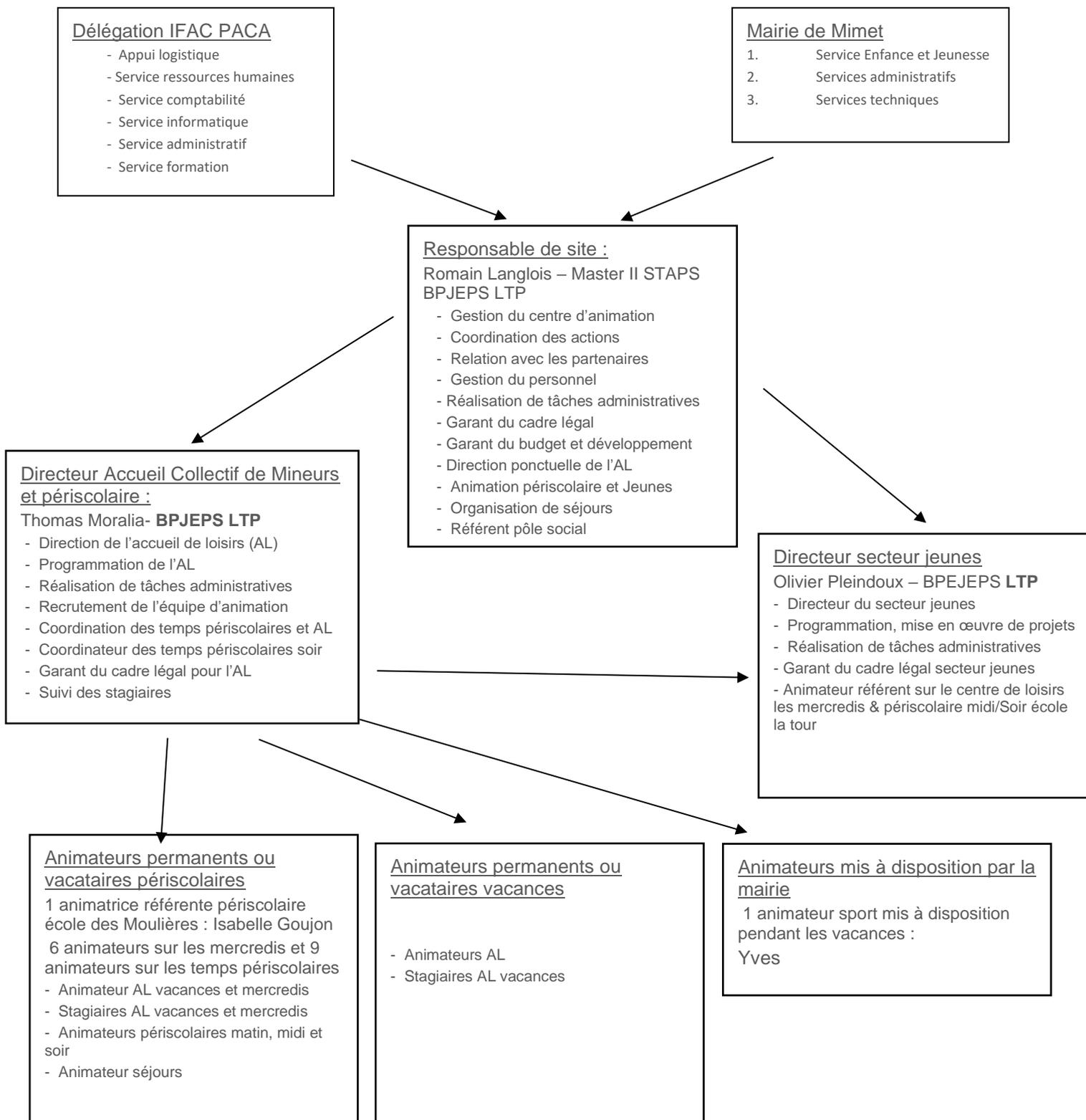
Pour les 12-17 ans l'accueil se fait à l'école des Moulières. La salle périscolaire de l'IFAC est mise à dispositions pour les adolescents.

Les horaires sont de 8h à 18h. Les inscriptions se font à la semaine sous forme de stage.

Des sorties et des intervenants sont prévues quasiment tous les jours pour répondre à un besoin d'activités attrayantes pour les adolescents.

1.1.4. Composition de l'équipe :

Organigramme



L'équipe de Mimet

L'équipe est composée de :

- ➔ 3 responsables permanents :
 - 1 responsable de site : Romain Langlois
 - 1 directeur d'ACM et périscolaires école la Tour/école les Moulières : MORALIA Thomas
 - 1 directeur secteur jeunes : PLEINDOUX Olivier.
- ➔ 1 animatrice référente périscolaire école des Moulières : Isabelle Goujon
- ➔ 9 animateurs(rices) permanents ou vacataires
- ➔ 1 Animateur sport mis à disposition pendant les vacances scolaires.

Rôles et fonctions de l'équipe éducative

La direction :

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, la direction élabore le projet pédagogique, en impliquant autant que possible l'ensemble de ses acteurs directs (animateurs, prestataires, mineurs, personnel technique, etc.) et indirects (parents, autorités locales, mairie, etc).

En fonction des organisateurs, les directeurs recrutent son équipe et mène les réunions de préparation des vacances.

Sur place, le directeur est responsable de l'équipe technique et de l'équipe pédagogique. Il s'assure de la mise en œuvre du projet pédagogique d'une part, mais également du suivi administratif et financier. Il est régulièrement en contact avec les familles, notamment concernant le suivi sanitaire des mineurs accueillis.

Les animateurs :

L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur.

Il est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur sécurité physique, morale et affective sur l'ensemble des vacances. Pour cela, il doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels technique, etc. Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et anime la vie quotidienne, fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs.

Les Réunions

Préparation par période scolaire :

Avant le début de chaque nouvelle période, les acteurs qui animent ces temps-là (mercredis et périscolaires) sont rassemblés dans la mesure du possible pour préparer la prochaine période, établir le programme de la prochaine période et faire le bilan de la période écoulée.

Préparation par vacances :

Avant les vacances scolaires, une réunion est organisée afin de présenter l'équipe aux animateurs qui sont recrutés durant cette période, d'établir les objectifs de ces vacances et de mettre en place le programme sur un thème défini par le directeur.

Entretien individuel avec chaque animateur.

Durant l'année, le directeur programmera un entretien individualisé avec chaque animateur afin d'avoir son ressenti sur le fonctionnement, sur son intégration et afin que le directeur puisse lui faire un bilan sur son rôle au sein de l'équipe.

1.2. Le contexte local

1.2.1. Le public accueilli :

Public accueilli

Nous accueillons les enfants de 3 ans jusqu'à 17 ans. Ce sont des enfants venant de Mimet et des communes environnantes (Cadolive, Gardanne, Simiane...).

La population se compose d'environ 60% de famille appartenant à des catégories socio-professionnelles (CSP) élevées (cadres, professions intermédiaires et employés). Le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale (7,2%).

En ce qui concerne la structure familiale : Plus de 45% de couples avec des enfants, moins de 11% de famille monoparentale.

Les besoins fondamentaux des jeunes

→ Connaître les 3-5 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : plein d'énergie, grande dépense, approfondir ses capacités physiques, il est très vite fatigué, maladroit, besoin de calme et de temps de repos, maîtrise de ses gestes, équilibre, l'enfant exploite les possibilités de son corps
- **Psychologiques** : curieux, imaginatifs, créatifs, instables, grande mémoire, fabulation, l'enfant n'analyse pas la situation, il les prend dans son ensemble, besoin de se sentir en sécurité.
- **Sociales** : découverte des autres et du monde extérieur, opposition, imitation de l'autre et identification, besoin d'affection et de repère de l'adulte, égocentrique, enrichissement du

langage, éprouve un grand besoin de communiquer, pas de différence entre fille et garçon, confiance illimitée en l'adulte, sensible à ses réactions

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : mettre en place des repères et des rituels afin que l'enfant se sente en sécurité,
- **Vie collective** : activités collectives et individuelles sont à peu près équilibrées, rondes
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres pour laisser l'enfant se développer autour de coins aménagés et encadrés, créer un coin spécial bien délimité, connu des enfants recréant la maison : grand tapis, coussins, coin repos avec lits, coins aménagés : poupée, cuisine...
- **Activités** : manipulation de gros matériel, jeux au sol, jeux sans règles, comptines, écouter et regarder les marionnettes, lire une histoire, dessin, jouet à pousser, à traîner, à lancer, à remplir, à construire.

→ Connaître les 6-8 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : période de croissance forte, amélioration des possibilités, début des jeux de compétition, qualité d'adresse, d'audace, d'habileté, d'équilibre, toujours fatigable,
- **Psychologiques** : affirmation de la personnalité, imaginatif, curieux, créatifs, détachement du vrai de l'imaginaire, intelligence en éveil.
- **Sociales** : volontaires, communicatifs, début du collectifs, coopératifs, de plus en plus d'échange, formation de groupe, joie d'être, de faire avec les autres, prend ses distances par rapport à l'adulte, renouveau de l'émotion

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : favoriser le rythme de l'enfant, veiller à son bien-être, participation à la vie en collectivité.
- **Vie collective** : favoriser la socialisation, instaurer des coins calmes pour qu'ils discutent, échangent, et jouent ensemble.
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres, créer un lieu chaleureux.
- **Activités** : proposer des jeux collectifs sans oublier des jeux individuels, des jeux à règle, jeux musicaux. Activités permettant le rêve et l'évasion

→ Connaître les 9-12 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : plein d'énergie, grande dépense, approfondir ses capacités physiques, ne gèrent pas le temps de sommeil, début de la puberté, mal dans sa peau.

- **Psychologiques** : curieux, imaginatifs, créatifs, instables, affirmation de soi, compétition, veulent faire les grands, constructifs, entreprenants, esprit ouvert, notion de projet, consommateurs, critiques, besoin de cadre.
- **Sociales** : volontaires, communicatifs, individuels ou collectifs, coopératifs, fin de la bande vers formation de petits groupes de confidences, rejet de l'autre sexe, exclusion de l'adulte, influençable, respect.

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : favoriser le rythme de l'enfant, veiller à son bien-être, participation à la vie du centre.
- **Vie collective** : favoriser la socialisation, partager ses différences.
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres, créer un lieu chaleureux.
- **Activités** : privilégier les jeux collectifs et sportifs, favoriser les échanges entre l'adulte et les jeunes, permettre de finaliser le projet.

→ Connaître les 13-15 ans

Les caractéristiques :

- **Physiques** : envie d'activités physiques importantes et nombreuses, découverte de leurs limites, recherche de confrontation physique, bouleversement physique et corporel, envie de découvrir des milieux différents, modification des besoins alimentaires, non-respect de leur rythme biologique, inconscience face au danger.
- **Psychologiques** : affirmation de son individualité et de son indépendance, besoin d'identification à un modèle, modification de la relation envers l'adulte, manque de persévérance face à une imagination débordante, manque d'intérêt pour la culture, différence de maturité filles/garçons.
- **Sociales** : besoin d'appartenance à un groupe, attirance vers des activités de consommation, refus de la mixité, recherche d'indépendance matérielle, attirance vers l'interdit.

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : Proposer un menu spécifique et prévoir en quantité, gérer la discussion dans les moments informels sur les changements morphologiques, présence, disponibilité et contrôle auprès des ados, instaurer des temps libres, responsabiliser les ados dans les tâches collectives, établir des règles au niveau des heures et conditions de repos.
- **Vie collective** : Faire participer les ados au projet pédagogique et à l'organisation technique du séjour, responsabiliser le jeune pour une prise de conscience du rôle de l'adulte, respecter les clans et les bandes, favoriser les mélanges, offrir à chacun la possibilité d'accéder au matériel, les faire participer à l'établissement des règles collectives. Aménager les lieux et créer des groupes préservant l'intimité, les animateurs doivent montrer l'exemple.

- **Rythme de vie** : Mettre en place un rythme de vie adapté et établir un consensus avec le jeune.
- **Activités** : faire que les ados soient acteurs de leur projet et non plus consommateurs (préparation du séjour), responsabiliser les jeunes dans la conduite des activités, compétition et participation des animateurs dans les activités, utiliser les nouvelles technologies.

→ Connaître les 16-17 ans

Les caractéristiques :

- **Physiques** : maturité corporelle, force, adresse et vitesse, résistance.
- **Psychologiques** : goût du risque et de la passion, émotivité, refus de l'adulte, des règles.
- **Sociales** : appartenir à un groupe, formation de couple, se faire comprendre.

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : créer des temps personnels, réveil naturel, cadre rassurant, faire attention à l'épanouissement individuel, être à l'écoute.
- **Vie collective** : respecter l'intimité de chacun, fixer un horaire maximum de coucher, aménager un lieu calme, lancer des défis. Animateur référent d'un petit groupe, veiller à l'intégration de tous, forum de discussion.
- **Rythme de vie** : veiller à la forme physique des jeunes, veiller à la fatigue, proposer des activités favorisant la coopération, créer des temps de réflexion.
- **Activités** : alternance activités sportives/calmes, coins aménagés à l'écart du bruit, sports extrêmes, activités physiques et techniques, expression orale et corporelle, jeux de rôle en équipe, sans compétition.

1.2.2. Les ressources locales :

Moyens locaux

- École maternelle La Tour :
 - Un hall d'entrée
 - Une salle de motricité
 - Une cour aménagée
 - Un dortoir
 - Au besoin le réfectoire

- École Élémentaire La Tour :
 - Un préau
 - Deux cours
 - Deux salles dédiées à l'accueil périscolaires
 - Un gymnase
 - Un terrain de basket
 - La cantine
- Ecole Élémentaire Les Moulières :
 - Une salle dédiée à l'accueil périscolaire
 - Une grande cour et petite cour avec potager
 - Une cantine
 - Un préau
- Dans le village de Mimet :
 - Un city stade
 - Une salle polyvalente
 - Quatre cours de Tennis
 - Un terrain de foot
 - Une vaste forêt avec des itinéraires de randonnées
 - Plusieurs Boulodromes
 - Une bibliothèque municipale
- Le centre de loisirs de Fontbelle :
 - Une grande cour intérieure avec un jardin d'enfants (toboggan, balançoires, un potager), un préau
 - Une salle polyvalente
 - Un terrain de sport
 - La forêt avoisinante

Moyens matériels

Nous disposons d'une réserve de matériel assez fournie que ce soit en matériel sportif (plots, dossards, divers ballons, sac de sports...), matériel pédagogique (de nombreux jeux de société, feutres, coloriage, matériel pour les activités manuelles...) ou administratif (feuille, stylo, scotchs, ciseaux, marqueurs...)

Il est possible de passer une commande si du matériel est nécessaire pour la réalisation des activités (généralement une commande par trimestre et une grosse commande avec les vacances d'été).

Nous faisons régulièrement un appel aux dons pour du matériel de recyclage (cartons, laines, pot en verre, journaux...)

Moyens de transports

- Nous avons deux minibus qui appartiennent à l'IFAC de Châteauneuf-le-Rouge et Peynier mais qu'on se prêterent pour des sorties avec le centre de loisirs ou l'espace jeunes.
- Nous faisons appel à des transporteurs pour les vacances (Burle, Suma)

2. Les objectifs & les outils

2.1. Le PEDT

Pour mettre en place notre projet pédagogique, nous nous appuyons sur les objectifs du Projet Educatif Du Territoire (PEDT) :

- ➔ Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous en assurant la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs.
- ➔ Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les adultes acteurs de l'éducation.
- ➔ Favoriser la réussite scolaire en offrant les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants dans le respect des projets des écoles.
- ➔ Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- ➔ Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous.
- ➔ Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.
- ➔ Poursuivre la pratique d'activité éducative permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation.
- ➔ Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives.
- ➔ Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.
- ➔ Développer l'apprentissage à la vie citoyenne et éduquer à l'environnement et au développement durable.
- ➔ Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations.

2.2. Le projet éducatif de l'IFAC

IFAC PACA défend les valeurs de laïcité, de liberté, d'égalité, de citoyenneté et de solidarité. Son action aujourd'hui reste permanente pour un meilleur environnement, un monde et une Europe plus solidaire.

Les valeurs éducatives de l'IFAC sont :

- ➔ L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social : l'IFAC, par ses actions et ses pratiques, forme des citoyens aptes à vivre collectivement au sein de la communauté nationale, dans le respect des valeurs de la République Française, de l'Europe et en respectant les conventions internationales des droits de l'homme et de l'enfant.
- ➔ La responsabilisation de l'individu : Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible
- ➔ La qualité des relations éducatives : l'IFAC veut instaurer avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer

Pour l'organisme IFAC PACA, les Accueils collectifs de Mineurs (ACM) sont pour les enfants et les jeunes, des espaces éducatifs, d'épanouissement personnel, de vie de groupe et d'accession à l'autonomie, complémentaires à la famille et à l'école.

2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe

2.3.1. Objectif pédagogique (AXE 1) : Favoriser la créativité

- ➔ Développer l'imaginaire :
 - Instaurer des temps pour favoriser l'imaginaire des enfants
 - Développer et créer des situations imaginaires
 - Permettre aux enfants d'avoir un accès libre aux dessins, livres...
- ➔ Solliciter la réflexion par l'enfant :
 - Inciter l'enfant à la création, la découverte et l'expérimentation
 - Eduquer aux médias et à vérifier l'information.
 - Leur laisser des temps libres
- ➔ Favoriser l'ouverture d'esprit :
 - Respecter le travail et la pensée des autres
 - Les accompagner dans l'évolution de la société
 - Permettre à chacun d'apporter sa propre expérience
- ➔ Ouvrir l'enfant à sa propre créativité :
 - Développer la motricité
 - Favoriser le renouvellement des activités

2.3.2. Objectif pédagogique (AXE 2) : Responsabilisation

- ➔ Favoriser l'autonomie de chacun :
 - Donner des responsabilités aux enfants
 - Les laisser faire par eux-mêmes
 - Favoriser les situations d'autonomie
 - Valoriser leurs bonnes initiatives
- ➔ Vivre en relation avec les autres :
 - Faire des groupes mixtes (âges, sexe, affinités...)
 - Favoriser l'entraide
 - Favoriser l'acceptation de l'autre
 - Permettre des rencontres inter-centres et avec des publics différents.
- ➔ Être acteur dans la société :
 - Favoriser la participation des enfants
 - Mise en place de temps libre au choix pour les enfants
 - Engager les enfants à participer à la vie locale.

Cette notion de responsabilisation sera mise en avant tout au long du temps d'accueil, qu'il s'agisse des temps de vie quotidienne, des temps libres ou des temps calme. Chacun d'entre eux permettra d'amener l'enfant à se responsabiliser. Plus concrètement il s'agira de réadapter un fonctionnement général, permettant à l'enfant de participer activement au bon déroulement de la vie du centre. A la fois au travers de tâches ou de routine lorsqu'il s'agit de sortir ou de ranger du matériel, et pendant les temps tel que le goûter. Mais aussi en leur permettant de s'exprimer autour du programme d'activité pour qu'il corresponde au mieux à chacun. S'ajoutant à cela, une multitude de petites attentions favoriseront cette notion de responsabilisation, inciteront l'enfant à avoir envie de participer à la vie du centre.

2.3.3. Objectif pédagogique (AXE 3) : Citoyenneté

- ➔ Être reconnu en tant qu'individu :
 - Ecouter et valoriser la parole de chacun
 - Valoriser leur créativité, leur imagination, leurs passions...
- ➔ Induire la notion de « respect » :
 - Respecter l'environnement
 - Instaurer des règles sociale (politesse, parole...)
 - Acceptation de chacun au travers de la laïcité

- Accepter les différences de chacun
- ➔ Défendre la liberté d'expression :
 - Permettre à tous de s'exprimer librement et convenablement
 - Être dans l'échange et la communication
 - Développer un sens critique (accepter le point de vue de chacun)
 - Assurer la place de chacun
- ➔ Sensibiliser à la prévention :
 - Sensibiliser à la discrimination (handicap, sexe, religion...)
 - Sensibiliser à l'écologie, l'environnement et au développement durable
 - Sensibiliser les équipes à la maltraitance

Cet objectif met lui aussi en avant un relationnel important, mais en insistant plus sur la place que chacun peut avoir au sein de cette société. Il s'agira donc plus ici de mettre en avant le fonctionnement qui permettra à tous de se sentir reconnu en tant qu'individu. C'est-à-dire en permettant à chacun de s'exprimer, de se comprendre, de comprendre et d'accepter les autres. Sans avoir pour autant à établir un règlement strict autour des temps de parole ou autre, mais plus au travers d'une écoute et d'une protection de la différence et de la pensée de chacun en se révélant à la notion de bon sens. De plus, il sera aussi question de sensibiliser à la prévention.

2.3.4. Objectif pédagogique (AXE 3) : Intégration et socialisation

- ➔ Savoir adapter et accepter un fonctionnement :
 - Favoriser les temps d'intégration
 - Induire une solidarité et une entraide
 - Favoriser le fait que le collectif prime sur l'individu
 - Induire une notion de partage
 - Permettre à chacun de s'adapter à son rythme, à sa manière
- ➔ Favoriser le bien-être de l'enfant :
 - Favoriser sa liberté d'expression et sa communication
 - Être à l'écoute de ses besoins
 - Adapter l'espace à l'enfant et au groupe

Cet objectif sera évoqué dans la relation à l'autre. Le message passé à l'enfant est qu'il peut se trouver que chacun d'entre nous pense et agisse différemment. De ce fait sera induit que lorsque quelqu'un fonctionne différemment, il est plus sage de le comprendre, de l'accepter et de faire en fonction.

Plus concrètement il s'agira ici de mettre en avant le côté collectif, permettant à chacun de se sentir à l'aise au centre. Que ce soit en amenant les enfants à se comprendre et à tirer parti de cette différence petit à petit

lorsqu'il y a des désaccords. En discutant lentement mais sûrement de ce qui peut indisposer tout un chacun dans son rapport à l'autre. A force d'être considéré, cet objectif rendra la vie au centre plus agréable à l'enfant.

3. Les modalités

3.1. Les modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est à retirer au bureau IFAC ou sur le site internet. Nous avons mis en place également un QR code pour télécharger le dossier.

Il comprend :

- Une fiche de renseignements par enfant (noms des parents ou tuteurs légaux), adresse, précisant le régime d'affiliation ainsi que le numéro CAF avec le quotient familial...
- Une fiche sanitaire. Les allergies ou spécificités médicales, PAI, régimes alimentaires doivent nous être signalées.
- La copie des pages de vaccinations du carnet de santé.
- Une attestation de domicile
- Une copie de l'attestation d'assurance scolaire de l'année en cours faisant apparaître le nom de l'enfant.
- Si l'enfant a un PAI, le document doit nous être fourni avec le trousseau ainsi qu'une photo d'identité afin d'identifier l'enfant dans son dossier.

Avec le portail famille IFAC, les parents peuvent inscrire leurs enfants directement en ligne que ce soit sur les temps du périscolaires, des mercredis ou des vacances. Les parents doivent respecter certaines règles que nous avons fixé sur le portail famille afin que nous puissions garder la maîtrise sur les inscriptions. Les parents peuvent inscrire leurs enfants au périscolaire 2 jours avant le jour J, sinon ils doivent obligatoirement passer par nous directement en nous envoyant un mail ou en nous appelant. Sur les vacances, un calendrier des inscriptions est mis en place pour toute l'année. Les inscriptions sont bloquées une semaine avant le début des vacances. Nous mettons en place une liste d'attente pour les parents qui n'ont pas pu trouver de place.

Nous ouvrons également des permanences les mercredis pour les parents qui n'ont pas encore l'accès au Portail Famille ou qui désirent régler par chèque vacances, CESU ou en espèce.

3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap

"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."

(Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

L'association laisse l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au séjour. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes. Le directeur et la famille échangent autour d'un document type (« Fiche d'autonomie et d'intégration ») permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété d'un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

Le directeur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes. Des rencontres régulières entre la famille et le directeur, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

3.3. Modalités d'expression des parents

- **Nos moyens de communication :**

- ➔ Préprogramme et programme envoyé par mail aux parents via le carnet d'adresse de la Mairie.
- ➔ Site internet où les parents peuvent retrouver toutes les informations, le dossier d'inscriptions ainsi que le lien pour le portail famille.
- ➔ Un panneau d'affichage au centre de loisirs
- ➔ Une page Facebook qui est régulièrement mise à jour
- ➔ Des SMS pour l'espace jeunes : la plupart des jeunes ayant un téléphone personnel, l'animateur jeunes récolte leur numéro ce qui permet de pouvoir communiquer directement avec eux pour les programmes et les infos de l'espace jeunes.

- **Présentation aux parents de nos actions :**

Une réunion d'information des parents avec l'équipe permanente et la mairie afin de présenter nos actions sur la commune, nos projets sur l'année, et nos valeurs. Ce temps permet d'échanger avec les familles, de faire valoir nos actions passées et de présenter nos actions futures. Il permet également de répondre aux questions des parents et d'écouter leurs suggestions s'il y en a.

- **Réunion d'information avant les vacances d'été :**

Une réunion d'information avec les parents et l'équipe pédagogique est organisée fin juin pour présenter le programme des vacances, l'équipe d'animation, le fonctionnement, les règles de sécurité ainsi que la liste des affaires à prévoir quotidiennement sur le centre de loisirs.

3.4. Modalités d'évaluation de nos actions

Le projet pédagogique s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. **De plus, l'évaluation n'est satisfaisante et significative que dans une démarche collective.** Cette étape se base sur l'élaboration de critères d'évaluation et d'indicateurs de réussite. Leur constitution se fera lors des réunions de préparation avec l'équipe pédagogique. Ces indicateurs doivent nous permettre de constater avec simplicité, si nos objectifs pédagogiques ont été atteints. Tous ces éléments apparaîtront sur notre outil d'analyse : la grille d'évaluation.

L'équipe pédagogique fera un premier bilan à mi-parcours. Cette réunion pourra nous inciter à mettre en œuvre des ajustements sur les indicateurs de réussite choisis en amont.

Enfin, à la fin de la période, lors du bilan final, la grille d'évaluation sera remplie avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. L'équipe validera ou non chacun des indicateurs de réussite. Nous pourrions enfin constater l'écart entre nos objectifs et la réalité, et trouver les facteurs qui peuvent en être responsables. Il faudra donc en tenir compte dans nos futurs projets.

Grille d'évaluation au regard de nos objectifs pédagogiques

Le principal outil d'évaluation du projet pédagogique est la grille ci-dessous. Cette grille permettra de mettre en lumière l'évolution du travail de l'équipe pédagogique, basée en partie sur l'observation du fonctionnement de l'accueil de loisirs. Elle permettra également d'évaluer le comportement et le savoir-être des enfants, mais aussi notre posture pédagogique. Cette grille a été conçue pour évaluer le projet pédagogique dans sa version globale. *

Intitulés	1	2	3	4	5	Pistes d'actions
Le projet						
Les objectifs pédagogiques fixés ont-ils été atteints ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?						
L'équipe						
Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						
Il y a-t-il eu mixité dans l'équipe en âge et expérience ?						
Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ?						
Il y a-t-il eu de la place pour chacun ?						
Le fonctionnement						
Comment a été l'organisation sur les temps d'animation (périscolaire, mercredis, vacances, espace jeunes ?						
Les moyens matériels ont-ils été suffisants ?						
Il y a-t-il eu respect des horaires ?						
Comment a été la préparation des activités ?						
Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment a été la gestion des temps libre ?						

Comment a été la gestion des repas ?							
Les jeunes							
Est-ce que l'on a favorisé l'autonomie des enfants ?							
Les activités ont-elles été adaptées aux enfants ?							
L'écoute et la prise en compte des enfants a-t-elle été effectué ?							
Il y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?							
Comment a été la gestion des enfants "difficiles" ?							
Les parents / familles							
Comment a été la communication avec les parents ?							
Il y a-t-il eu prise en compte des demandes des parents ?							
Comment a été la participation et l'implication des parents ?							
L'accueil							
Les horaires : respect et adaptation aux rythmes des enfants							
Les horaires : respect et adaptation aux rythmes des enfants							
Lien avec les parents : transmission d'infos, ...							
Les activités							
La préparation des activités : temps disponibles suffisants, réunion efficace et pertinente...							

Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation						
Déroulement des activités encadrées pas les BE						
Les activités ont-elles été innovantes et en lien avec les objectifs pédagogiques ?						
Les enfants ont-ils donné leur avis sur les activités proposées ? Sont-ils force de propositions ?						
Les sorties journées						
La préparation de ces journées : fiche sanitaire, matériel à disposition...						
Le voyage, les trajets et gestion des désagréments						
La gestion des imprévus (météo, blessure, etc...)						
La gestion du temps libre						
Les repas						
Quantité et qualité des repas ?						
Les jeunes goûtent-ils à tous les plats ?						
L'hygiène sur le temps de préparation des repas est-elle respectée ?						
Gestion des repas						
L'autonomie des enfants durant les repas : débarrassage, cuisine...						
Les réunions						
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions						
La longueur						

La fréquence							
La pertinence							
Les moyens							
Matériel							
Financier							
Humains							

4. Le projet de fonctionnement

4.1. Les Journées types

La Journée type :

- **7H/9H30** : Accueil des enfants en douceur en leur proposant des jeux ou une activité de leur choix (jeux de société, dessin, création...)
- **9H30/10H** : Temps libre dans la cour, on joue dehors
- **10H/11H20** : Activité menée en groupe ou en petits groupes
- **11H20/11H30** : Retour au calme, départ pour la cantine et lavage de main sur place
- **11H30/12H30** : Temps du repas
- **12H30/14H** : Temps calme
- **14H/16H** : Activité menée en groupe ou en petits groupes
- **16H/16H30** : Goûter
- **16H30/19H** : Accueil du soir avec des départs échelonnés des enfants autour de jeux et d'activité de leur choix, tout en leur proposant des activités

La journée type d'une journée de Périscolaire

- **7H/8H20** : Accueil du matin des enfants, l'accueil se fait autour de jeux calmes afin d'entamer la journée des enfants dans la sérénité
- **11H30/12H20** : 1^{er} créneau du péri-midi (généralement avec les plus grands)
- **12H30/13H20** : 2^{ème} créneau du péri-midi (généralement avec les plus jeunes, les enfants qui ont déjà mangé à la cantine)
- **16H20-30/17H** : Accueil du soir, on réceptionne les enfants à la sortie des classes, et ils prennent ce temps-là pour goûter entre copain. L'accueil se fait dans la cour ou la cantine (en fonction du temps) pour les élémentaire et dans la cantine pour les maternelles
- **17H/19H** : Les enfants participent aux différentes activités menées (aide aux devoirs, grand jeu, jeux sportif, récréative, atelier création, atelier découverte...).

4.2. Les relations adultes/enfants, adultes/adultes, jeunes/jeunes

4.2.1. Les relations adultes/enfants

Il est bien évident que si nous entretenons des relations de complicité avec les enfants, aucune attitude déviante, d'atteinte à la morale, d'atteinte à la pudeur ou de l'incitation à la débauche, ne seront tolérées et peuvent faire l'objet de sanctions et de condamnations !

Un animateur sera désigné aux fins de suivi et d'organisation des relations avec les jeunes. Des temps d'échanges formels ou informels seront organisés pour déterminer le programme de la période, de la semaine, gestion des conflits...

Ne pas prendre pour acquis que les enfants savent comment est organisée la vie quotidienne du centre et comment nous fonctionnons ! Donner aux enfants les raisons, le pourquoi, de ces règles d'organisation.

Si nous entretenons de bonnes relations avec les enfants, nous ne sommes pas pour autant leurs copains ! Chacun devant rester à sa place et dans le respect de tous. Poser rapidement le cadre, les limites à ne pas dépasser et le négocier avec les enfants. Nous sommes tous responsables de nos actes, nous sommes des référents pour les jeunes et de ce fait nous nous devons à un comportement le plus irréprochable possible, et de montrer l'exemple.

Chaque animateur sera libre de décider, si les enfants peuvent : changer d'activité en cours de route, ne pas terminer une activité, si l'on constate que les enfants manifestent un manque d'intérêt, de la fatigue... L'animateur doit s'adapter aux besoins de l'enfant, sans pour autant se laisser déborder ou être trop autoritaire, mais fixer des limites, et avant tout, promouvoir le dialogue avec l'enfant.

L'animateur doit toujours être exemplaire auprès des enfants afin d'apporter une crédibilité à son autorité (Ex : on ne dit pas à un enfant de ne pas s'asseoir sur la table si l'animateur lui-même ne respecte pas sa propre règle).

4.2.2. Les relations enfants/enfants

Aucune bagarre, discrimination, insultes, vols, attouchements à caractères sexuels, comportements avilissants, le mensonge, la moquerie, tout ce qui nuit à la vie du groupe ne seront tolérés.

Nous favoriserons des jeux structurés en équipe... pour une meilleure cohésion et gestion du groupe.

4.2.3. Les relations adultes/adultes

Dans le fonctionnement de l'équipe, se soutenir les uns les autres est important dans la gestion de « l'autorité ». Il ne faut pas que ce soit le même animateur qui intervienne de façon autoritaire afin d'éviter de stigmatiser le rôle de chacun (figure d'autorité / figure plus laxiste)

C'est par le dialogue que l'on évitera tous conflits de personnes. Le but est de travailler en équipe et dans la bonne humeur pour que nous passions tous de bons moments ensemble.

Nous serons tous vigilants à une bonne communication et bonne entente avec les personnels, prestataires ou les autres centres sur des vacances ou autres. Nous sommes tous associés au bon déroulement de la vie du centre.

Pour permettre un échange, une mise en commun, l'équipe d'animation se réunira tous les jours.

4.3. Règles et sanctions

Certaines règles touchant à la sécurité, au respect du groupe et du matériel, à la mixité, à l'alcool, au fonctionnement général du centre, à l'interdiction de quitter le lieu d'accueil sans adultes ou sans notre consentement, l'interdiction de toute forme de discriminations... Ne seront pas négociables entre les enfants et l'équipe d'animation. Ces règles devront d'autant plus être expliquées dans les règles de vie du centre.

D'autres règles concernant le fonctionnement quotidien du centre, les activités, les horaires, les attentes, les souhaits des enfants... feront l'objet d'une négociation, d'une discussion entre les enfants et l'équipe d'animation tout au long de l'année afin de réajuster et que tout le monde trouve sa place. La réaction vis-à-vis du non-respect d'une règle dépendra de ce qu'a fait l'enfant, elle ne pourra en aucun cas être avilissante, disproportionnée, inadaptée, privative, collective car c'est sans fondement. La sanction devra être expliquée, adaptée et réparatrice, si besoin. Les sanctions sont éducatives, car elles définissent des limites aux enfants. Dans le cas d'une bonne action, il est tout autant important que l'enfant soit reconnu et félicité. Apprendre aux jeunes, par le biais du jeu, à respecter des règles, définir des limites, des interdits et les expliquer.

Respecter les enfants, c'est imposer les mêmes règles à tout le monde. Travail en équipe = cohérence de l'équipe, il faut être vigilant à l'intégration de tous les enfants. Proposer à tous de participer à l'élaboration du programme, à partir de propositions et selon les tranches d'âge.

5. La sécurité et les aspects réglementaires

5.1. Infirmierie

Un adulte faisant partie de l'équipe pédagogique pourra utiliser la trousse à pharmacie pour soigner les petits bobos. Une personne de l'équipe sera chargée de mettre en place le fonctionnement de l'infirmierie et d'en faire l'inventaire. Le directeur et l'équipe d'animation seront au courant des enfants qui ont un PAI et seront informés des rangements des trousse.

La fonction sanitaire implique plusieurs missions :

- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ;
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses, alimentaires ou autres ;
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments ;
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition du jeune ;
- S'assurer de la sécurité physique et morale des jeunes ;
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux ;
- Tenir à jour les trousse de premiers soins.
- Pharmacie : plusieurs trousse à pharmacie, comprenant le nécessaire pour les plaies superficielles, de même qu'un petit carnet ou cahier, seront à la disposition des animateurs. Ils devront être pris pour toutes les sorties en dehors de l'hébergement. Un cahier d'infirmierie devra être rempli à chaque soin effectué mentionnant : le nom du jeune, le soin effectué, date, nature de la blessure et nom de l'animateur, nom et dates de péremption des produits utilisés (carnets qui seront tous les jours reportés sur le cahier d'infirmierie par les assistants sanitaires). Des serviettes hygiéniques pourront être à disposition des jeunes filles ayant leurs premières menstruations et pour lesquelles un accompagnement explicatif sera donné.
- L'administration de médicaments.

Conformément aux articles L411-1, L4311-1 du Code de la santé publique (droit d'administration), L4161-1 (exercice illégal de la médecine) et L5111-1 (obligation de la présence d'une ordonnance) :

Il faut savoir **qu'aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans prescription médicale**.
Lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir, en plus des médicaments, l'ordonnance médicale (l'autorisation, du seul responsable légal, n'est en aucun cas suffisante).
Tous les médicaments ou produits dangereux seront hors de portée des jeunes et stockés dans un lieu fermé à clefs dans la mesure du possible et marqués au nom de l'enfant (sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition du jeune).

5.2. L'hygiène

En participant à la vie du centre, les enfants sont confrontés à la vie en collectivité et à ses contraintes d'apprentissage des gestes élémentaires avec le soutien des animateurs dans les différents temps : confection des repas, repas, hygiène élémentaire (lavage des mains, aller aux toilettes), les activités, l'habillement. L'équipe d'animation se devra d'être présente, à l'écoute et éducative sur ces apprentissages, pour que chaque enfant puisse devenir autonome et prenne soin de la propreté de son corps.

Concernant les repas, les menus seront affichés, un prélèvement d'échantillon de chaque repas devra être effectué et gardé pour contrôle et respect des normes d'hygiène.

Tous les affichages obligatoires seront mis en place.

5.3. Sécurité

Tous les enfants participants aux activités de plein air et aux sorties devront être équipés d'une tenue adaptée à la sortie

Un portable par groupe, la liste des jeunes, leur feuille sanitaire et une trousse de secours sont obligatoires à chaque sortie.

Toutes les sorties seront préparées en équipe d'animation et les jeunes informés de leurs déroulements et des règles à appliquer tous les jours par les animateurs.

Notre utilisation de la voie publique piétonne ou routière, est placée sous l'égide du **Code de la Route** et de ce fait sera respecté.

En cas d'accident toutes les mesures et déclarations seront faites, des fiches de signalement sont mises à la disposition des organisateurs et directeurs afin d'informer la DDPS de la survenance d'un accident.

Tous les affichages obligatoires seront mis en place, la consultation par l'équipe de la réglementation sera possible, en cas de doutes nous prendrons conseil auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse des Sport et de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône.

Concernant l'intrusion des personnes extérieures, il est évident que tous les moyens seront mis en œuvre pour éviter cela. L'équipe d'animation sera vigilante sur chaque personne venant récupérer les enfants. Si ce n'est pas les parents qui récupèrent leur enfant, les parents devront nous le signaler, préciser qui viendra récupérer l'enfant, et la personne devra présenter la carte d'identité à l'équipe d'animation qui validera si l'enfant peut partir avec cette personne.

Si un parent n'est plus autorisé à récupérer ses enfants, l'acte devra nous être fourni afin de pouvoir respecter le cadre imposé par la justice.

5.4. Rôle des animateurs pendant les activités

La connaissance et l'application de la réglementation sont obligatoires, dans l'hypothèse d'une méconnaissance, **le Directeur doit s'assurer que chaque animateur dispose de toutes les informations nécessaires à la sécurité de tous.**

Il est bien évident aussi que le bon sens est de rigueur, en cas de doutes ne pas hésiter à se renseigner de toutes les façons ! Le devoir du directeur est de s'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre.

5.5. Aspects réglementaires

CE PARAGRAPHE N'EST PAS NEGOCIABLE

La drogue est interdite. La drogue est interdite, quel que soit le lieu ou le moment, même sur le temps privé !

Le tabac est interdit dans tous les lieux publics, dans les bâtiments ou à proximité des jeunes. Si des jeunes sont fumeurs dans le groupe, ils devront avoir une autorisation des parents pour pouvoir fumer durant les temps d'accueil ou sur des séjours. Le jeune sera écarté du groupe pour fumer. Sur des séjours, nous essaierons avec le jeune de profiter pour réduire au mieux sa consommation.

L'alcool est interdit. N'oublions pas que nous accueillons des mineurs et que nous sommes des exemples.

Tout acte de violence, physique, morale, verbal ne doit JAMAIS exister sur le séjour.